

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 août 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 28 août, a arrêté un projet de délibération du Congrès, adopté une délibération du gouvernement, 26 arrêtés et examiné quatre dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Projet de délibération du Congrès

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la validation des acquis de l'expérience (VAE). La mission de coordination, d'animation et de suivi de la VAE gérée par l'Institut de développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) est transférée à la direction de la Formation professionnelle continue (DFPC). Ce transfert s'inscrit dans le cadre de l'intégration future de l'IDC-NC au sein d'un groupement d'intérêt public qui réunira l'Établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA), l'École des métiers de la mer (EMM) et le pôle de formation du secteur social de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).

2. Projet de délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les comptes administratifs 2017 de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie (CCI Nouméa et agences) et de l'aéroport international de Nouméa La Tontouta.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté accordant l'agrément de commissionnaire en douane à la société Agence calédonienne de transit. L'agrément est attribué au directeur général délégué, M. Hugues Bienfait, en remplacement du président du conseil d'administration et directeur général, M. Philippe Leleu.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la vente de quelques nouvelles références de cigares de première qualité afin de moderniser les gammes. L'étroitesse du marché calédonien et les prix très élevés de ces cigares ne devraient pas entraîner d'une augmentation de la consommation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté portant agrément du Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière « COPERNICIA », à Dumbéa. Cette opération consiste en la construction de sept bâtiments comprenant 60 logements sociaux locatifs. À la demande du FCH, le nom du véhicule juridique est modifié, soit la SA Calédonie Habitat 11, en lieu et place de la SAS Calédonie Habitat 12.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté portant agrément du Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière « ATTALEA », à Dumbéa. Cette opération consiste en la construction de sept bâtiments comprenant 63 logements sociaux locatifs. À la demande du FCH, le nom du véhicule juridique est modifié, soit la SA Calédonie Habitat 11, en lieu et place de la SAS Calédonie Habitat 12.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé une bourse territoriale de formation professionnelle continue.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Karl Chalier en qualité de chef du service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (37 postes). Un poste supplémentaire est ouvert à la demande du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours dérogatoire de recrutement dans les corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie. Neuf postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 11 octobre.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne spécial pour le recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie. Quatre postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 11 octobre 2018 et les épreuves se tiendront à compter du 28 novembre.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre de l'exercice 2018, 490 000 francs de subvention à 37 classes de 20 écoles primaires qui participent au projet « Les voix du poème ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre de l'exercice 2018, 37 millions de francs de subventions aux provinces Sud, Nord et des îles Loyauté pour la prise en charge du suivi médico-social en milieu scolaire des élèves de l'enseignement primaire public et privé.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre de l'exercice 2018, 2,7 millions de francs de subventions à divers établissements publics d'enseignement du second degré : le collège Georges-Baudoux pour financer un séjour linguistique au Japon pour 20 élèves, le lycée du Mont-Dore pour la mise en œuvre d'un projet qui s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie ; et le lycée Michel-Rocard pour son projet « Les 24 heures de l'innovation » au cours duquel lycéens et collégiens devront développer des solutions innovantes en réponse à des sujets proposés par des entreprises, des laboratoires et des créateurs locaux.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10,2 millions de francs de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Case numérique ».
> *Voir communiqué « Case numérique ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société SURAVENIR pour des opérations d'assurances en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté portant habilitation de M. Emmanuel Roche en qualité d'agent spécial de la société d'assurances AGA INTERNATIONAL.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté portant habilitation de M. Emmanuel Roche en qualité d'agent spécial de la société d'assurances ALLIANZ WORLDWIDE CARE.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté portant habilitation de M. Didier Resch en qualité d'agent spécial de la société d'assurances SWISS LIFE (Luxembourg).

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 288 000 francs de subventions à diverses associations : la caisse des écoles de Nouméa pour le fonctionnement du bus adapté au transport d'enfants lourdement handicapés, l'association Nos bébés kangourous et l'association des parents d'élèves du collège Mariotti pour la participation de 12 élèves de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) à une sortie baleines.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté qui agréé les contrats, les avenants et les protocoles d'achat d'électricité et qui fixe le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité. Conformément aux dispositions relatives au système électrique de la Nouvelle-Calédonie, tout contrat de vente d'électricité établi entre un producteur et un gestionnaire de réseau doit être agréé par le gouvernement après avis de la commission des coûts du système électrique. Ainsi, le gouvernement a agréé le contrat de vente d'électricité produite à partir de la centrale photovoltaïque Helio BAKIA située à Païta et d'une puissance de 4,6 MWc. Dans le cadre de ce même arrêté, le gouvernement a agréé le contrat type de vente d'électricité produite à partir de toute centrale photovoltaïque installée sur toiture et dont la puissance est comprise entre 36 et 250 kWc.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Anne-Laure Saint-Riquier en qualité d'adjointe au chef du service des collectivités locales et des établissements publics de la direction du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,46 million de francs de subventions aux associations sportives, au titre du sport social.
> *Voir communiqué « Subventions sport social ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret. M. Emmanuel Soria remplace M. Gilles Tessier en qualité de représentant du personnel non médical.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu les activités de la pharmacie à usage intérieur du CHS Albert-Bousquet à la maison d'accueil spécialisé « handicaps grande dépendance », gérée par l'association de coopération sociale et médico-sociale (ACSMS).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SELAS Bioclinic et autorisé l'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale Laboratoire Île Nou, sur la commune de Nouméa. Cette décision fait suite à un avis favorable de l'ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports ; secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie. M. Cyril Boutinaud est désigné en qualité de président de la commission médicale d'établissement au sein du COSS. Mme Delphine Molina est désignée en tant que suppléante.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des autorisations de travail (hors secteur minier).

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel pour la production des certificats de membre d'équipage sécurisés biométriques.